



# Sainte-Foy-la-Grande

*Au fil de la Dordogne, porte du Périgord*

**Lettre d'information #5 - juillet 2021**

Chères Foyennes, chers Foyens,

Je souhaite vous remercier pour votre soutien, au cours de ces derniers mois, qui me permet de travailler à nouveau pour le canton du Réolais et des Bastides aux côtés de Daniel Barbe, sur les bancs du Conseil Départemental de la Gironde. Le président du département, Jean-Luc Gleyze, m'a confié la présidence de la commission « Culture et vie associative » ainsi que la nouvelle délégation territoriale « Pays Foyen et Entre-deux-Mers ». Cette dernière montre bien l'attention du Président Jean-Luc Gleyze aux besoins de notre territoire.

Au cours de cet été encore un peu spécial pour cause de crise sanitaire, nous avons programmé de nombreuses manifestations. Je vous invite à vous rendre sur le site internet de la commune où vous trouverez l'agenda des différents événements culturels. Il est important pour l'équipe municipale que nous puissions nous retrouver, partager et échanger, que ce soit à l'occasion des Jeudis de la Bastide, lors des animations du marché, ou tout simplement dans nos rues, comme nous avons l'habitude de le faire.

La vie associative de la commune est une priorité pour notre équipe municipale. Le 24 septembre, je réunirai les différents responsables associatifs de Sainte-Foy-la-Grande pour présenter nos propositions et échanger autour de ces dernières. Le programme culturel que nous mettrons en place sera aussi présenté à cette occasion.

Nos projets avancent, notamment celui de l'école Paul Bert : les cabinets d'architectes travaillent sur différentes propositions pour la nouvelle école maternelle, que nous pourrions vous présenter à la fin de l'année.

Enfin, cette année verra également à Sainte-Foy-la-Grande une rentrée universitaire pour les premiers étudiants du Campus Connecté.

Je vous souhaite au nom du conseil municipal un bel été ensoleillé.

Toujours à vos côtés,



Christelle GUIONIE

Maire de Sainte-Foy-la-Grande,

Conseillère départementale du Réolais et des Bastides

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de notre collègue et ami JEAN-PIERRE NAUDON, maire de Saint Avit Saint Nazaire pendant plus de trente ans.

Très engagé auprès de ses administrés et à leur écoute, nous voulons garder le souvenir d'un homme chaleureux, défenseur de la ruralité et de l'intercommunalité, en tant que vice-président de la Communauté de Communes du Pays Foyen.

Nos pensées amicales accompagnent son épouse, ses filles et toute sa famille.



## Flours et couleurs à l'école Paul Bert

Toute l'année, dans le cadre d'un concours organisé par l'union des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (DDEN), les élèves de l'école Paul Bert, encadrés par leurs enseignants pendant le temps scolaire et par les animateurs durant le temps périscolaire, ont réalisé de magnifiques plantations dans les jardinières et autour des arbres de la cour. Les services techniques municipaux et des membres de l'association Jeunesse Foyenne leur ont apporté soutien et conseils précieux.

Le 24 juin, Robert Provain, DDEN, et Christelle Guionie ont apprécié le résultat de ce travail de fleurissement et découvert les nombreux ateliers ludiques en lien avec la nature et l'environnement, créés par les enfants et leurs enseignants. La cour de l'école s'était parée de multiples guirlandes et de curieux papillons confectionnés par les élèves des classes maternelles. L'entrée de l'école a pour cette occasion été repeinte d'une couleur bleu azur et décorée d'oiseaux préparés par les habitants de la Résidence Autonomie.

Ce beau projet a bien sûr été très apprécié du jury qui a félicité tous les participants pour ce magnifique travail.



## Inscriptions scolaires

Les dossiers d'inscription à l'école **Paul Bert** sont à retirer à la Mairie auprès du secrétariat (Mme Greiller).

Pour rappel :

- Enfants nés en 2018 : scolarisation obligatoire
- Enfants nés en 2019 : accueil possible en Toute Petite Section dès deux ans. Renseignez-vous auprès de la mairie, il reste encore des places.



Les dossiers d'inscription au **restaurant scolaire** sont à retirer à la mairie auprès du service cantine (Mme Jammes).

En raison de la pandémie, les places au restaurant scolaire sont limitées.

Deux possibilités de paiement :

- forfait en fonction du quotient familial : vous vous engagez à mettre votre enfant à la cantine tout au long de l'année scolaire et à payer le forfait pendant 10 mois
- repas occasionnel : vous devrez impérativement et à chaque fois en faire la demande préalable à la mairie

## Le Campus Connecté de Sainte-Foy-la-Grande

Élèves en terminale, vous souhaitez poursuivre des études ? Étudiants, vous souhaitez réorienter vos études ? Salariés ou demandeurs d'emploi en reprise d'études ? Le Campus Connecté vous accompagne dans votre cursus à distance !



Le Campus Connecté est un lieu d'études où les jeunes peuvent suivre, près de chez eux, des formations à distance dans l'enseignement supérieur en bénéficiant d'un tutorat individuel et collectif. Plus de 1200 formations accessibles : DAEU, BTS, DUT, Licence, Master, CNAM.

Labellisé par l'État et financé par le Plan d'investissements d'avenir, le Campus Connecté est porté par la commune de Sainte-Foy-la-Grande, en partenariat avec l'Université de Bordeaux, l'association Cœur de Bastide, en lien avec le rectorat de Bordeaux.

Il est situé en centre-ville, dans les locaux du tiers-lieu Cœur de Bastide, 44 rue Alsace Lorraine.

### Renseignements :

campus@coeurdebastide.fr  
www.coeurdebastide.com/campus-connecté/

## Des projets cinématographiques à l'école

Les dimanches 27 juin et 4 juillet 2021, par la projection de deux films, l'école Paul Bert a fait "son cinéma" à la Brèche en présence des élèves et de leurs parents.



Tout d'abord, projection du film *Image par image* réalisé par Simone Cinelli avec la collaboration de Kika Petit et Cloé Bannes-Wait, accompagné par une musique originale de Marco Balestrieri. Ce projet, financé dans le cadre de la politique de la ville et avec le soutien de l'association Cœur de Bastide pour la cinquième année, a concerné toutes les classes, de la maternelle au primaire, soit 229 élèves. Ce film a été conçu et réalisé autour des bases techniques du cinéma : l'animation en stop-motion. Emeline Bury, directrice de l'école, a souligné le bonheur de cette aventure, malgré les difficultés liées aux contraintes sanitaires, et les échanges qu'elle a permis entre les classes, les écoliers, les personnels d'encadrement et les enseignants.



Ensuite, un projet théâtre initié par Gaëlle Malinowski, professeur de lettres au collège Elie Faure, et Anthony Boullonnois, comédien du Collectif Pampa, et financé en partie par la municipalité, a réuni des élèves de CM2 des écoles Paul Bert de Sainte-Foy-la-Grande, Pierre Marbouty de Pineuilh, Rigoberta Menchu de Port Sainte Foy et 2 classes de 6<sup>ème</sup> du collège. Durant l'année, Anthony Boullonnois est intervenu auprès de ces élèves pour mener des ateliers théâtre et mettre en scène *L'Odyssée* d'Homère. Ces ateliers devaient déboucher sur une représentation théâtrale publique mi-juin mais les conditions sanitaires ne l'ont pas permis. Les organisateurs se sont alors tournés vers le vidéaste Simone Cinelli pour une capture vidéo de la représentation. Cela a abouti à un film de grande qualité, projeté au cinéma La Brèche le 4 juillet en présence des enfants acteurs et de leurs familles venus nombreux en ce dimanche matin.

## Une nouvelle aire de jeux pour les enfants

En avant l'escalade et les glissades ! Rire et rebondir c'est maintenant possible : les jeux de l'esplanade François Mitterrand sont de retour ! Un lapin blanc attend les plus jeunes pour se balancer en toute tranquillité. Le jeu sur ressort offre une activité à 2, 3 ou 4. Et une plateforme d'aventure multi jeux permet de se rencontrer, d'escalader, de glisser, de manipuler et de grimper.

Ces jeux sont réservés aux enfants de **2 à 8 ans** : merci de respecter cette tranche d'âge.

Pour plus de sécurité, une clôture avec portillon ferme le terrain. Merci aux services techniques municipaux qui ont facilité l'installation de ces jeux et qui seront chargés de leur entretien.

Cet équipement a été possible grâce au Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes, octroyé par le Département de la Gironde.



## Retour à la vie culturelle

La commune va enfin pouvoir proposer une programmation culturelle à ses administrés, aux amis du territoire, voire au-delà !

Nous avons réadhéré à l'Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel (IDDAC), ce qui va permettre de bénéficier de conseils et d'outils techniques, de disposer d'un programme de qualité et d'être accompagnés financièrement, notamment, dans notre démarche.

La médiathèque municipale reste un support majeur de nos activités culturelles : elle propose tout au long de l'année des animations thématiques et tout conseil littéraire.

Enfin, la commission extra municipale Culture a été mise en place et se réunira début septembre. Elle est composée de Foyens et de représentants d'associations, elle pourra être force de proposition pour notre conseil municipal.

Chers Foyennes, chers Foyens, nous espérons répondre à vos besoins culturels, dans notre commune, par notre programmation en étroite collaboration avec les associations de la commune et du territoire.

### Vendredi 10 septembre : Ouverture de saison culturelle

*Am Stram Gram* de la compagnie Née d'un doute - [cirque]

Terrasse François Mitterrand à 20h ⇒ **Spectacle gratuit !**

**Vendredi 15 octobre** : *G.R.A.I.N. Histoires de fous* par la compagnie Mmm

**Mardi 16 novembre** : *La vie devant nous* par la compagnie Betty Blues

**Mardi 14 décembre** : *Spectacle familial*

**Jeudi 16 décembre** [scolaire] : *Sacs à bafouille* par la compagnie Azul Bangor

**Vendredi 17 décembre** : *Contes de faits* par les Compagnons du Théâtre



**Votre programme culturel sera disponible en mairie et chez vos commerçants dès le courant de l'été.**

### Marchés animés cet été



En mars 2021, le marché de Sainte-Foy-la-Grande était élu **plus beau marché de Gironde** au concours organisé par Sud Ouest et TF1 ; il nous fallait lui faire honneur !

C'est pourquoi durant 7 samedis de juillet et août, des spectacles déambulateurs sont proposés de 10h à 12h.

De l'orgue de Barbarie, des bulles géantes, du cirque et même le clown mime international Tuga : il y en a pour tous les goûts et tous les âges.

### Seconde édition des Jeudis de la Bastide

Durant 7 jeudis consécutifs, les métiers de bouche foyens se réunissent sur la place Gambetta où ils cuisinent leurs spécialités. Le public peut composer son menu selon sa faim et son budget, puis profiter du concert donné depuis le parvis de la mairie.

Jusqu'au jeudi 19 août, profitez seul(e), entre amis ou en famille de ces soirées gourmandes et musicales (ambiance différente chaque soir), de 19h à 23h.

**Nouveauté cette année** : des sacs en tissu à l'effigie de cette manifestation ! Disponibles en mairie, à la Maison des Vins et sur place une partie de la soirée. 3€ pièce.



### La vie associative

Notre commune tient son dynamisme de ses commerces et associations.

Malgré le contexte sanitaire, la commission municipale a étudié la charte présentée en conseil municipal. Celle-ci prévoit les relations entre élus et associations, et trace les objectifs à l'égard de nos concitoyens et le projet de subventions que nous pourrions étudier.

La solidarité, l'intergénérationnel, le développement et la promotion de notre commune sont les fondamentaux de notre projet auprès des associations.

De nombreux rendez-vous sont en cours entre élus et représentants des associations, et nous restons à leur disposition, en particulier les jeudis matin.

Les demandes de subventions pour les associations seront étudiées en septembre, sur projet. Pour rappel, toute subvention ou convention de mise à disposition de matériel ou de locaux entraîne la présentation des bilans moral et financier et le prévisionnel de l'association validés lors de son assemblée générale.

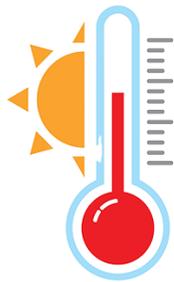


**Réunion générale des associations :  
vendredi 24 septembre à 19h**

## Plan canicule 2021

Afin de recenser les personnes à risques, la commune propose aux Foyennes et Foyens de s'inscrire sur le registre nominatif. Cette inscription est réalisée soit par la personne concernée ou son représentant légal, soit par un tiers (personne physique ou morale). Lorsqu'elle émane d'un tiers, elle doit se faire par écrit.

Les personnes pouvant être inscrites sur le registre nominatif communal répondent à des critères d'identification objectifs. Les informations à recueillir sont :



- les nom et prénoms de la personne,
- la date de naissance,
- la qualité au titre de laquelle la personne est inscrite sur le registre (personne âgée de plus de 65 ans, personne âgée de plus de 60 ans reconnue inapte au travail, personne adulte handicapée),
- l'adresse, le numéro de téléphone et, le cas échéant, les coordonnées du service intervenant à domicile et/ou de la personne à prévenir en cas d'urgence,
- la date de la demande d'inscription ainsi que, le cas échéant, le nom et la qualité de la tierce personne qui a effectué la demande.

### Trois modalités d'inscription :

- ① Téléphoner à la mairie au 05 57 46 10 84
- ② Envoyer un mail à [mairie@saintefoylagrande.fr](mailto:mairie@saintefoylagrande.fr)
- ③ Se déplacer

Toutes les données recueillies dans le registre nominatif communal sont confidentielles, il existe un droit d'accès et de rectification des informations.

### Résidence Autonomie : quelques places disponibles

La Résidence Autonomie Jacques Larthomas est constituée de studios privatifs de 32m<sup>2</sup>. Chaque logement dispose d'une entrée, d'une pièce principale avec kitchenette équipée de plaques de cuisson électriques, d'un cabinet de toilette (douche et WC) et d'un espace de rangement. Les appartements sont loués vides, ce qui permet à leurs occupants de les aménager à leurs goûts avec leur mobilier et ainsi de reconstituer un cadre de vie familial.

Les résidents bénéficient également de services collectifs (facultatifs) tels que : restauration le midi du lundi au samedi, dispositif de sécurité 7j/7 24h/24, laverie, nombreuses animations (activités manuelles, ludiques...). Par ailleurs, ils peuvent faire appel à des intervenants extérieurs de leur choix pour leurs soins ou pour l'entretien du logement.

Les seuls critères d'admission : être âgé de plus de 60 ans et être autonome (GIR 4, 5 ou 6).



### Renseignements :

**Résidence Autonomie** : 06 76 64 04 85 / 05 57 46 22 31 / [rpa.saintefoy@orange.fr](mailto:rpa.saintefoy@orange.fr)

**Centre Communal d'Action Sociale** : 05 57 46 10 84 / [service.administratif@saintefoylagrande.fr](mailto:service.administratif@saintefoylagrande.fr)

*Espace réservé à l'expression de l'opposition*